7 mai 2008 617

commune de Guin. C'est une dépense d'un peu plus de deux millions de francs, donc très importante, mais qui nous permettra de satisfaire à toutes les exigences aujourd'hui, puisque le bâtiment sera sous pression, cela veut dire que l'air ne peut que y entrer et non pas en sortir. Le bâtiment sera inauguré en 2008, année qui correspond au 100e anniversaire de l'assurance du bétail dans le canton de Fribourg.

Cela fait donc longtemps qu'il y a cette mutualité d'assurances et je rappelle que tous les montants qui sont dans la caisse ont été versés par les détenteurs et non pas par le canton!

 Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 75 voix, sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/ CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/ CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/ CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/ SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/ ŠVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/ CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 75.

S'est abstenu: Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). Total: 1

## Motion M1028.07 Bureau du Grand Conseil (modification de la LEDP [motion populaire])<sup>1</sup>

## Prise en considération

Page Pierre-André, premier vice-président (*UDC/SVP*, *GL*). Par voie de motion, le Bureau du Grand Conseil vous demande de supprimer l'alinéa 2 de l'art. 136 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cette modification vous est demandée car l'administration de notre Parlement et de nos administrations communales ont été rapidement submergées de travail à

la suite du premier dépôt de motion populaire que la nouvelle Constitution fribourgeoise a instituée.

Actuellement, les différentes administrations doivent assurer un travail fastidieux étant donné que les signatures de chaque commune peuvent figurer sur la même liste. Vous comprenez aisément qu'il peut arriver qu'une liste de dix personnes peut concerner dix communes différentes, d'où un travail considérable, facilement compréhensible que l'on peut améliorer. Je vous donne un exemple des trois motions populaires, celle de M. Bregger, 763 signatures, celle concernant «un enfant a besoin de ses deux parents», il y avait 1925 signatures et la motion populaire concernant la réduction du nombre de gardes-chasse comportait 3235 signatures. Bien que 300 signatures soient exigées, nos administrations ont le devoir de toutes les contrôler pour connaître le nombre de signatures va-

Le fait de rassembler les signatures par commune permettra un allégement considérable du travail de notre administration.

C'est pourquoi, Messieurs et Mesdames les Députés, le Bureau du Grand Conseil vous demande d'accepter cette motion pour diminuer la charge administrative de nos administrations.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien partage l'analyse faite par le Bureau du Grand Conseil, le motionnaire en l'occurrence, et dans le but de faciliter et de simplifier le travail du secrétariat général du Grand Conseil, il vous propose, à l'unanimité, d'accepter la modification de loi proposée.

Marbach Christian (*PS/SP*, *SE*). Die SP-Fraktion hat die Motion des Büros des Grossen Rates zur Kenntnis genommen, in welcher die Aufhebung des Artikels 136d, Absatz 2 des ERG beantragt wird. Wir zeigen Verständnis für das Anliegen und dem damit verbundenen administrativen Aufwand.

Mit diesem Artikel beabsichtigt der Gesetzgeber allerdings auch, das Einreichen einer Volksmotion bewusst einfach zu halten. Dieses politische Instrument, welches wir als sehr wichtig und notwendig erachten, sollte auch weiterhin unbürokratisch und flexibel eingesetzt werden können. Für uns alle ist ersichtlich, dass ein Begehren auch in Zukunft mit möglichst vielen Unterschriften untermauert werden wird, um an Wichtigkeit und Bedeutung zu gewinnen.

Um diesem Aspekt und auch der Forderung der Motion gleichzeitig Rechnung zu tragen, bitten wir den Staatsrat, folgende Frage zu beantworten: Ist es möglich, die Unterschriften nur so weit zu prüfen und zu beglaubigen, bis die notwendige Anzahl von 300 erreicht ist? Wenn ja, würde dies bedeuten, dass in erwähntem Artikel nur die Formulierung und «zählt sie aus» gestrichen werden müsste. Der Rest des Artikels könnte hingegen stehen gelassen werden. Dies umso mehr, als im Absatz 3 des Artikel 136e vom Sekretariat des Grossen Rates lediglich verlangt wird, zu prüfen, ob die eingereichte Volksmotion von genügend Unterschriften unterstützt wird. Diese Lösung würde dem ursprünglichen Gedanken des Gesetzgebers –

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Déposée et développée le 13 septembre 2007, BGC p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 18 mars 2007, BGC d'avril p. 379.

618 7 mai 2008

eine Volksmotion auch weiterhin möglichst einfach zu halten – eher entsprechen als die Streichung des Abschnittes. Gleichzeitig würde die Forderung der Motion erfüllt und zudem der administrative Aufwand noch einmal erheblich vereinfacht, weil damit auch die Gemeinden teilweise von der zukünftigen Kontrolle entlastet würden. Eigentlich würden wir eine solche Lösung vorziehen, aber wir anerkennen grundsätzlich das Anliegen der Motion.

**Le Président.** En tant que Président, je souhaite un joyeux anniversaire à M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet!

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche a examiné cette motion à la lumière de ce qui a été discuté à l'époque à la Constituante et puis voté par le peuple. On a voulu créer un instrument démocratique facilement abordable et facilement utilisable et donc ne pas créer d'obstacles administratifs pour la récolte des signatures.

Le groupe Alliance centre gauche est d'avis qu'il suffit de faire des recommandations et puis de faire une mise en page de la feuille de signatures qui encourage ceux qui récoltent les signatures à les trier par commune. Nous nous opposons à la motion qui veut en faire une obligation. Nous pensons que c'est un obstacle inutile à l'application d'un droit démocratique que l'on voulait justement abordable, sans trop de complications. Nous n'avons pas évoqué la possibilité de compromis qui nous est proposé aujourd'hui par le groupe socialiste, mais à titre personnel, je dirais que si l'on refuse aujourd'hui cette motion, ce serait une piste à explorer. Et personnellement, je souhaiterais que le Bureau examine si on ne peut pas alléger le contrôle de ces signatures dans le sens suggéré par le groupe socialiste, mais pour ce qui est de la décision à prendre aujourd'hui, le groupe Alliance centre gauche vous invite à refuser cette motion!

**Badoud Antoinette** (*PLR/FDP*, *GR*). Le groupe libéral-radical va soutenir la motion du Bureau du Grand Conseil qui tend à supprimer l'art. 136 al. 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cette disposition entraine, en effet, des lourdeurs administratives non négligeables alors que seules 300 signatures suffisent pour le dépôt d'une motion populaire.

Je vous invite donc à soutenir cette motion et à revenir à la situation initiale qui consiste à faire signer une seule liste par commune. Merci d'accepter cette motion.

**Zürcher Werner** (*UDC/SVP, LA*). Le groupe UDC a pris connaissance de cette motion. Le groupe à l'unanimité soutiendra cette motion. Le but est de simplifier le travail du secrétariat du Grand Conseil et des administrations communales dans les opérations de contrôle des signatures.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous vous souvenez que la Constituante avait voulu élargir quelque peu les droits populaires en introduisant cette motion populaire. C'est vrai qu'à l'exercice, on s'est rendu compte que le but

était de simplifier la récolte, mais que cela compliquait beaucoup le contrôle. Avec ce qui vous est proposé aujourd'hui, on complique un peu la récolte, mais c'est vrai que l'on simplifie sérieusement le contrôle.

La piste indiquée par M. le Député Marbach n'a pas été étudiée. C'est vrai que l'on a l'impression que plus il y a de signatures, plus le Grand Conseil va être impressionné. Mais on l'a vu lors du traitement de la dernière motion, ce n'est pas parce que l'on a plus de trois mille signatures que cela change l'approche qu'en fait le Grand Conseil. Après avoir bien réfléchi, le Conseil d'Etat vous propose de suivre cette motion, qui je le répète compliquerait un peu la récolte des signatures, mais irait quand même dans le sens d'une simplification pour les communes et aussi pour le secrétariat du Grand Conseil.

C'est avec ces considérations que le Conseil d'Etat vous propose d'accepter cette motion du Bureau du Grand Conseil.

**Le Président.** Au vote la prise en considération de cette motion est acceptée par 73 voix contre 3. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Combout (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PS/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PS/CVP), Cardinaux (CSC, PS/CVP), Cardi SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/ FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/ SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PS/SP), Ro PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/CVP) UDC/SVP). Total: 73.

Ont voté non:

de Roche (LA, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 3* 

Se sont abstenus:

Bapst (SE, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total:* 5.

 Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.